

NOTE D'INFORMATIONS

RETROPLANNING

ORGANISATION FÉDÉRALE et RÉGIONALE

TECHNIQUE ET FORMATION

CADRE GÉNÉRAL

OBJECTIFS

- Favoriser le partage d'expérience sur la technique et la formation des instances régionales et nationales ;
- Structurer l'animation de la technique et de la formation des instances régionales et nationales ;
- Renforcer la cohérence technique et pédagogique, la transmission et la diffusion de l'Aïkido ;
- Renforcer la cohérence entre l'animation technique et la formation continue et diplômante ;
- Favoriser l'émergence de nouveau/elles intervenant-e-s émanant des Ligues et CID ;
- Utiliser au mieux et au plus près du terrain les ressources et compétences ;
- Impulser, développer et pérenniser.

ORGANISATION NATIONALE

La commission fédérale de formation

Cette commission pilote les orientations de techniques et de formations sous la responsabilité du Comité directeur fédéral.

La composition de cette équipe se fait par l' élu en charge de la formation.

La composition se fera comme suit :

- 2 membres issus du CTN ;
- 2 membres issus des CTR ;
- 1 représentant Aïkibudo ;
- 1 représentant Kinomichi ;
- La responsable formation du siège fédéral.

Le collège technique national (CTN)

A. Composition de 28 membres comme détaillée ci-dessous :

1. Un Conseil des Haut Gradé-e-s (CHG)

Composé de 6 membres de niveau minimum 7^e DAN.

Ces haut gradé-e-s sont choisi-e-s de la façon suivante :

- 3 membres élus par le CTN (entérinés par le Comité directeur fédéral).
- 3 membres élus par le Comité directeur fédéral.

Ils sont choisis parmi la liste des 7^e et 8^e dan actuels de la fédération et nommés pour une olympiade renouvelable une fois.

Attention : les membres du CHG ne peuvent cumuler cette fonction avec celle de DFR.

2. 18 Délégué-e-s fédéraux/ales régionaux/ales (DFR)

Correspondant aux 18 régions ministérielles. Un DFR par ligue.

Conditions :

- Être au minimum 5^{ème} dan,
- Titulaire préférentiellement du DESJEPS ou BEES 2^{ème} degré,
- Un DFR ne peut cumuler sa fonction avec celle au CHG,
- Un DFR par ligue et inversement.

Durée : nomination pour une olympiade (y compris la saison 2019/2020) renouvelable une fois.

Désignation : Proposition du Comité directeur de la ligue en concertation avec le CHG puis désignation par le Comité directeur fédéral. Le Comité directeur de ligue devra proposer 1 à 3 candidats potentiels par ordre préférentiel (cf. feuille de candidature annexe, RI CTN). Choix qui aura fait l'objet d'un vote à bulletin secret au sein du Comité directeur de ligue lui-même.

3. Des chargé-e-s de mission au nombre de 4

Sollicité-e-s en fonction des besoins par le Comité directeur fédéral.

Durée : désigné par Comité directeur fédéral à préciser de 1 à 4 ans selon la mission.

B. Fonctionnement du CTN :

- **Un représentant :** choisi au sein du bureau du CTN pour une olympiade ;
- **Un bureau :** 5 membres maximum ne faisant pas partie du CHG pour une olympiade ;
- **Deux séminaires /an :** présence de tous ces membres.

ORGANISATION RÉGIONALE

A. Composition du CTR : 6 membres minimum comme détaillé ci-dessous :

1. Un Délégué-e-s fédéraux/ales régionaux/ales (DFR)

Voir le paragraphe concernant le DFR au sein du CTN.

2. Les autres membres

5 membres minimum.

Conditions : être au minimum 3^{ème} dan, et titulaire du BF.

Durée : nomination pour une olympiade (y compris la saison 2019/2020) .

Désignation : sur proposition concertée du DFR et du Comité directeur de la ligue.

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

RÉTROPLANNING

Finalisation du règlement intérieur du CTR :

1. **Au plus tard le 10 juillet 2019 :** Finalisation du règlement intérieur du CTR avec deux Présidents de ligue, des Vice-Présidents en charge respectivement de la formation et des relations internes et de la Responsable formation du siège fédérale.
2. **Le 10 juillet 2019 :** Retours aux Présidents de ligue du choix retenu.
3. **Entre le 10 et 15 juillet :** consultation et vote du règlement intérieur du CTR par le Comité directeur fédéral par voie dématérialisée.

Désignation du CHG :

1. **Les 6 et 7 juin 2019 :** Vote à bulletin secret du CTN actuel, pour 3 membres choisis parmi la liste des 7^e et 8^e dan UFA actuels de la fédération.
2. **Entre le 7 et 10 juin 2019 :** Vote à bulletin secret du Comité directeur fédéral par voie dématérialisée pour 3 membres choisis parmi la liste des 7^e et 8^e dan UFA actuels de la fédération après déduction des choix du CTN.
3. Envoi au président fédéral et vice-président en charge de la formation puis transmission au Comité directeur fédéral.

Nomination des DFR :

1. **Mois de juin 2019 :**
 - Sollicitation des Présidents de ligue (copie au CID) pour connaître leur souhait de DFR par ordre de préférence (1 à 3 personnes max).
 - Un formulaire devra être rempli par le Comité directeur de ligue pour chacun des candidats proposés (cf. formulaire en annexe) suite au vote réalisé en son sein. Le formulaire est à retourner par mail au siège fédéral avant le 30 juin 2019.
2. **Du 30 juin au 10 juillet 2019 :** Étude des candidats proposés, par le CHG et retour des avis au Comité directeur fédéral.
3. **Entre le 10 et 23 juillet 2019 :** Retours aux Présidents de ligue du choix retenu et ajustements avec eux.
4. **Avant fin septembre 2019 :** Retours des Présidents de ligue de la composition des Collèges Techniques Régionaux
5. **Septembre 2019 :** Rédaction d'un Procès-verbal précisant les compositions des organes que sont le CTN, CHG, les CTR puis diffusion aux différentes entités de la fédération et mise en ligne sur le site fédéral.

Réalisation des Calendriers des stages et formations :

1. **28 mai 2019 :** Envoi du sondage aux Présidents des ligues pour le choix des actions de techniques et de formations nationales ainsi que leurs intervenants.
2. **Avant le 30 juin 2019 :** Retour des souhaits des ligues pour compilation et constitution des calendriers nationaux au siège fédéral.
3. **Avant fin septembre 2019 :** Envoi des calendriers des ligues et des CID au siège fédéral.